

COMPTE-RENDU DES DELIBÉRATIONS DU COLLÈGE

JEUDI 17 NOVEMBRE 2022

Le 17 novembre 2022, le collège de l'Autorité nationale des jeux ;

Vu la loi n°2010-476 du 12 mai 2010 modifiée relative à l'ouverture à la concurrence et à la régulation du secteur des jeux d'argent et de hasard en ligne ;

Vu l'ordonnance n° 2019-1015 du 2 octobre 2019 réformant la régulation des jeux d'argent et de hasard, notamment son article 49 ;

Vu le décret n°2010-481 du 12 mai 2010 modifié relatif à l'organisation et au fonctionnement de l'Autorité de régulation des jeux en ligne, notamment son article 5 ;

Vu le décret du 15 juin 2020 et le décret du 13 septembre 2022, portant nomination des membres du collège et de la présidente de l'Autorité ;

A adopté les décisions suivantes :

- ✓ [Décision n°2022-222 du 17 novembre 2022 portant approbation du programme des jeux du GIE PMU ;](#)
- ✓ [Décision n°2022-223 du 17 novembre 2022 portant modifications de la liste des supports de paris autorisés ;](#)
- ✓ [Décision n° 2022-224 du 17 novembre 2022 portant autorisation d'exploitation en ligne du jeu de loterie sous droits exclusifs dénommé « Master Casse » ;](#)
- ✓ [Décision n° 2022-225 du 17 novembre 2022 portant autorisation d'exploitation en réseau physique de distribution du jeu de loterie sous droits exclusifs dénommé « Numéro Fétiche » ;](#)
- ✓ [Décision n° 2022-226 du 17 novembre 2022 portant autorisation d'exploitation en ligne du jeu de loterie sous droits exclusifs dénommé « Bonne Année » ;](#)
- ✓ [Décision n°2022-227 portant délégations de pouvoirs.](#)

A adopté l'avis suivant : (non publié)

- ✓ Avis n°2022-020 du 17 novembre 2022 portant approbation du calendrier annuel des courses hippiques françaises et étrangères pour l'année 2023.

Décisions publiées sur le site de l'ANJ le 23 novembre 2022

Un régulateur au service d'un jeu sûr, intègre et maîtrisé